

63 - Office de Tourisme et des Congrès - Subvention 2012

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

1. Cadre général

La convention quinquennale du 23 décembre 2009 qui fixe les relations entre la Ville de Besançon et l'Association Office du Tourisme et des Congrès (OTC) s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis de nombreuses années et dans le cadre du schéma de développement touristique Ville-Agglomération pour 2010-2016.

En application de l'article 7 de ladite convention du 23 décembre 2009, la Ville alloue annuellement à l'OTC une subvention dont le montant est défini dans un avenant annuel qui tient compte notamment :

- des projets d'actions à court, moyen et long terme proposés par l'Association,
- des éléments retenus par la Ville dans le programme annuel d'actions proposé par la structure et le budget prévisionnel correspondant,
- des efforts entrepris par l'association pour rechercher des financements autres que municipaux.

Dans ce cadre, l'OTC présente un plan d'actions 2012 ambitieux décrit ci-dessous dans ses grandes lignes et plus en détail dans l'annexe de l'avenant n° 3 à la convention du 23 décembre 2009.

Ce plan d'actions fait apparaître un budget de l'OTC de 1 428 000 € pour lequel la Ville est sollicitée à hauteur de 652 269 €. Cette subvention conjuguée au reversement du produit de la Taxe de Séjour prévu en 2012 pour 250 000 € devrait permettre à l'OTC de répondre à ses missions d'accueil, d'information, de promotion, de commercialisation et d'observation telles qu'elles sont prévues dans les dispositions de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992. Par ailleurs elle devrait permettre à l'OTC de pouvoir développer les actions d'animation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels qu'il propose dans son plan d'actions 2012.

Ces actions sont d'une part la résultante des objectifs définis dans le schéma de développement touristique Ville - CAGB et d'autre part la continuité des actions engagées en 2011.

Parmi ces actions engagées en 2011, on peut citer :

Secteur accueil :

- l'accueil, l'information du public sur les deux points d'accueil : Micaud et Hôtel de Ville
- le renouvellement de l'opération accueil été à partir de Chamars
- la préparation de l'OTC aux modifications réglementaires en vertu des arrêtés du 10 juin 2011 et 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme
- la diffusion de la documentation touristique.

Secteur marketing promotion :

- participation à des salons professionnels et grand public
- participation à des Eductours organisés par le Comité Régional de Tourisme et Comité Départemental de Tourisme
- élaboration d'un plan marketing ambitieux.

Secteur production :

- élaboration de 3 programmes de visites guidées 2011
- mise en œuvre d'un programme de visites guidées pour handicapés
- mise en œuvre d'un programme de formation des guides conférenciers
- mise en place d'un Pass Unesco
- organisation de la semaine du Patrimoine en septembre.

Secteur commercialisation :

- conception de programmes, forfaits touristiques
- organisation de la Randonnée de Noël
- pilotage du Visi pass
- mise en place d'éductours.

Secteur communication :

- participation à l'élaboration de la campagne de communication pilotée par la Direction de la Communication de la Ville
- élaboration de guides touristiques de l'OTC
- conception d'un dossier de presse
- organisation de relation presse
- lancement d'une réflexion sur les objets publicitaires.

Secteur tourisme d'affaire :

- édition des fiches congrès en cours (professionnels et sites)
- France-Congrès : participation aux journées d'étude et aux rencontres destination affaires
- Soirée des Ambassadeurs.

Secteur Observation :

- Mise en place d'un observatoire du tourisme regroupant l'ensemble des partenaires de Besançon afin d'avoir une meilleure lisibilité de la fréquentation, de mieux évaluer les retombées économiques, d'analyser le poids du tourisme.

Toutes ces actions ont pu être engagées par l'Office de Tourisme et des Congrès grâce aux moyens supplémentaires accordés par la Ville en 2010 et 2011.

2. Subventions proposées

Outre ses missions traditionnelles et certaines actions 2011 reconduites pour 2012, l'Office de Tourisme et des Congrès propose pour l'année 2012 :

- l'étude d'une centrale de réservation de produits «en ligne»
- l'aménagement d'un «parcours client» dans les deux sites de l'OTC (Micaud, Hôtel de Ville)
- le recrutement d'un commercial commun avec la Citadelle
- l'accroissement de l'équipe des guides touristiques
- étude documentaire et nouvelle politique d'édition de l'OTC
- développement de sites mobiles pour congrès à Besançon en lien avec l'appli i phone
- réflexion sur un salon événement porteur de notoriété pour la destination
- production d'analyses du poids du Tourisme à Besançon
- recherche de nouveaux partenariats financiers.

Pour permettre à l'Office de Tourisme et des Congrès de mettre en œuvre ces actions, il est proposé de lui attribuer une subvention de 652 269 € pour 2012, laquelle fait l'objet de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat Ville/OTC du 23 décembre 2009.

En cas d'accord, la somme de 652 269 € sera prélevée au chapitre 65.95.6574.89053. 30200 et versée en plusieurs fois sur appel de fonds de l'OTC.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de la subvention à l'OTC et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention quinquennale du 23 décembre 2009 à intervenir au titre de 2012.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.